

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté

Le 04.10.2023

Convocation faite

Le 20.09.2023

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi vingt-six septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Délibération
N°2023-09-149**

**Lancement d'une démarche
d'autoconsommation
collective d'énergies
photovoltaïques – Phase 1
de la manufacture de cycles
à Revin**

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (Suppléante de M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (jusqu'au point n°2023-09-171), Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBERCQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, , MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Fabien PRIGNON, M^{mes} Virginie ROGISSART (Représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), Angélique WAUTOT (à partir du point n°2023-09-172 et pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), MM. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M^{me} Angélique WAUTOT), Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), MM. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBERCQ), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Jacky DEVIN), M^{mes} Laure BARBE (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Laëtitia COMPAGNON.

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu l'article L. 2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la compétence optionnelle de la Communauté « Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »,

Considérant le partage de cette compétence avec les communes membres,

Considérant la possibilité, pour la Communauté, d'évaluer la faisabilité de développer un site de production d'énergies renouvelables sur son territoire, indépendamment de la contrainte qui lui est imposée par la loi d'accélération pour la production d'énergies renouvelables,

Considérant le programme d'actions traçant une orientation sur les énergies renouvelables dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) assuré par le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes,

Considérant la présentation du cadastre solaire lors d'une réunion du GT Energie afin d'élaborer une stratégie autour du solaire, le 13 septembre 2023,

Considérant l'aménagement d'un site de production de CIBOX à Revin et le développement du photovoltaïque,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le principe de déploiement des panneaux photovoltaïques sur le site CIBOX – phase n°1 « Manufacture Revin PV 1 »,
- * **approuve** de commanditer l'étude juridique permettant de définir la structure légale la plus appropriée au regard du statut des membres qui participeront à l'opération d'autoconsommation collective,
- * **approuve** l'élaboration d'un projet de convention-type portant organisation des opérations d'autoconsommation,
- * **décide** de mener la rédaction d'une convention avec le gestionnaire de réseau ciblé,
- * **approuve** dans le cadre d'une éventuelle opération patrimoniale, d'exercer une activité de personne morale organisatrice (PMO) d'autoconsommation collective d'énergie solaire patrimoniale.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

